

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 23° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

CONTRATS DE FORMATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : Janvier, février et mars 2026

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participantes ou participants	Date	Lieu	Montant du contrat (\$)
Afi U. par Edgenda	Gestion de projet - veille TI	11	2026-01-12 au 2026-01-16	Autorité des marchés publics (525, boulevard René-Lévesque Est, Québec)	19 000,00

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.